



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## affaires étrangères

Question écrite n° 29718

### Texte de la question

Mme Seybah Dagoma attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la déclinaison du concept et du dispositif de diplomatie économique en région Île-de-France. Les régions ont pour la première fois été associées en août 2012 à la conférence des ambassadeurs et elles ont vocation à devenir de véritables partenaires de la nouvelle diplomatie économique. Elles auront notamment un rôle clé pour détecter et accompagner les PME à fort potentiel à l'export. Des ambassadeurs pour les régions sont mis à la disposition des présidents de région qui le souhaitent pour favoriser le rapprochement entre régions, entreprises et réseau diplomatique, et promouvoir leurs actions à l'étranger. Plusieurs régions ont décidé d'accompagner ce mouvement et sont maintenant dotées d'un ambassadeur, nommé par le Ministre. L'action de ces ambassadeurs sera encadrée par une convention signée par le ministère des affaires étrangères et chacun des conseils régionaux. Dans les 3 mois suivant sa nomination l'ambassadeur régional soumet un plan d'action. Aussi, elle souhaiterait obtenir de la part du Gouvernement un éclairage sur l'état d'avancement de ce dispositif dans la région Île-de-France.

### Texte de la réponse

La diplomatie économique est une contribution du ministère des affaires étrangères au redressement du pays. Un des axes actuellement développé consiste à mieux mettre en relation la demande identifiée par les réseaux de l'Etat à l'étranger avec l'offre française. A cette fin, le ministère a positionné une demi-douzaine d'ambassadeurs auprès des présidents de région qui le souhaitent. Ils ont pour mission d'assurer une interface claire entre le réseau diplomatique et les régions, chef de file du développement économique des territoires. Ils participent ainsi à l'identification des PME et ETI performantes à l'export et soucieuses d'un soutien politique qui peut leur être apporté par une participation aux visites ministérielles ou présidentielles. Ce dispositif a été proposé à l'ensemble des régions sur une base volontaire. Pour les conseils régionaux qui n'ont pas souhaité participer à la première phase de déploiement, comme cela est le cas pour l'Île-de-France, il a été convenu de déterminer un point de contact pour le ministère sur ces questions au sein des structures idoines de la région.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Seybah Dagoma](#)

**Circonscription :** Paris (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29718

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 juin 2013](#), page 6253

**Réponse publiée au JO le :** [29 octobre 2013](#), page 11220